

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 10 - Octobre 2013
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 10 OCTOBRE 2013**



COMMISSION PERMANENTE DU 7 OCTOBRE 2013

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 7 OCTOBRE 2013**, à **14 H 15**, sous la présidence de **M. Michel DINET**, président du conseil général.

Etaient présents :

- Mmes FALQUE Rose-Marie, MAYEUX Sophie, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle et TALLOTE Josiane, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CASONI Alain, CAUSERO Louis, CHANUT Henri, CORZANI André, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean, MANGIN René, MARCHAL Michel, MARIUZZO Michel, MERSCH Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSENM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe, TRITZ Olivier, UHLRICH Jean-Marie et VINCHELIN Jean-Paul

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de MM. BAUMANN Pierre, HABLOT Stéphane, KLEIN Mathieu et Mme THOMAS Rachel, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. BISTON Yvon, MANGIN René, Mme OLIVIER Dominique et M. JACQUIN Olivier, à l'exception de MM. BOLMONT Jean-Paul, COLIN Philippe, Mme CREUSOT Nicole, MM. DE CARLI Serge et WILLER Yves, excusés

RAPPORT N° 1 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions telles que décrites dans le corps de ce rapport,
- et précise que les sommes correspondantes seront prélevées sur la ligne budgétaire chapitre 65 article 657.4 sous fonction 58.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 - DEVELOPPEMENT SOCIAL - GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder :

* à l'association ESPOIR 54 une subvention de 10 500 € pour le fonctionnement des GEMs de Longwy, Lunéville et Nancy,

* à l'association ENSEMBLE, une subvention de 14 500 € déclinée comme suit :
10 000 € pour le GEM Val de Lorraine,
1 500 € pour le projet « L'automne Zinzin »,
3 000.€ pour le GEM de Terres de Lorraine (AUGEM),

- prévoie que les fonds nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire chapitre 65 article 657.4 sous fonction 58,

- et décide de ne pas donner suite à la demande de l'AUGEM de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 - ANPAA - ACTIONS DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN FAVEUR DE PUBLICS FRAGILES.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- prend acte du retrait du rôle de ce rapport.

RAPPORT N° 4 - DEMANDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION SYMPHONIE ET DE LA MDPH

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer :

* une subvention de 750 € à l'Association Symphonie pour son fonctionnement courant et précise qu'elle sera financée sur la ligne chapitre 65, article 6574, sous fonction 41,

* une subvention complémentaire de 60 000€ à la MDPH et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne chapitre 65 article 65738, sous fonction 52.

RAPPORT N° 5 - MODALITES DE PAIEMENT DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention portant sur les modalités de paiement de la prestation de compensation du handicap à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association GIHP Lorraine,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 - CONVENTION INDIVIDUELLE CONCERNANT L'ACCUEIL D'UNE PERSONNE ADULTE HANDICAPEE DANS UN ETABLISSEMENT BELGE -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'établissement "Le Courtil" (LEERS Nord en Belgique),

- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 7 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX AUX COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,

- autorise son président à verser, au nom du département, directement aux collèges les sommes correspondantes,

- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de régulariser la situation des personnels Education Nationale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 - CONVENTIONS TRIPARTITES COLLEGE - LYCEE - DEPARTEMENT SUR LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes des conventions tripartites Collège - Lycée - Département de Meurthe-et-Moselle présentées dans le rapport,

- et autorise son président à les signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 - AVENANT N°1 DES CONVENTIONS TRIPARTITES DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION DES COLLEGES JEAN LURÇAT DE FROUARD ET LOUIS MARIN DE CUSTINES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de l'avenant n°1 modifiant les conventions pour le fonctionnement des services de restauration mutualisés, à savoir :

* le département de Meurthe-et-Moselle, le collège Grandville à Liverdun et le collège Louis Marin à Custines,

* le département de Meurthe-et-Moselle, le collège Grandville à Liverdun et le collège Jean Lurçat à Frouard.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 - AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS TRIPARTITES DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION DES COLLEGES JULES FERRY DE BRIEY ET ALFRED MEZIERES DE JARNY. ANNEE 2014.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de l'avenant n°1 modifiant les conventions pour le fonctionnement des services de restauration mutualisés à passer entre le département de Meurthe et Moselle, le collège Jules Ferry de Briey et le collège Alfred Mézières de Jarny.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA REGION - EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA CITE SCOLAIRE JACQUES MARQUETTE A PONT-A-MOUSSON

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention relative aux modalités du partenariat entre la Région Lorraine et le département de Meurthe-et-Moselle aux fins de réaliser l'extension et la restructuration des espaces mutualisés entre le lycée et le collège Jacques Marquette à Pont-à-Mousson,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- attribue une participation d'un montant de 1 863 797 € qui sera versée à la Région Lorraine,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme P343 – Dotations travaux collèges – Opération O031 - PCNG Participation cités scolaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 13 - AIDE AUX SPORTIFS HAUT NIVEAU

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires, soit 1 000 € sont inscrits au budget P361 O003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 14 - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires 5 300 euros, sont disponibles au budget P361 O010.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 15 - AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue à l'association sportive du Sho Bu Kaï de Nancy la subvention correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 2 000 euros, sont disponibles au budget P 364 O008.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 - AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de proroger le délai de validité de la subvention de 1 763 € accordée à la commission permanente le 11 juillet 2011 à l'association Nancy Couronne Cyclisme pour l'achat de vélos de cross et de piste jusqu'au 31 décembre 2013.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 - FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES DES ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'investissement à la Ligue de l'Enseignement 54- divers centres de vacances pour un montant de 7 084 € correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 35 421 €

- et précise que ce montant sera prélevé sur l'imputation budgétaire programme 351 – opération O011 – AP 2012-2014 Centres de Vacances.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 18 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES AFFILIEES AUX FEDERATIONS D'EDUCATION POPULAIRE CONVENTIONNEES AVEC LE DEPARTEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions selon la répartition proposée dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 351 opération O014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX JUNIORS ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions selon la répartition proposée dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 351 opération O014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 20 - SOUTIEN AUX FEDERATIONS
DEPARTEMENTALES D'EDUCATION POPULAIRE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer, en application des conventions 2013 à 2015 avec les cinq fédérations d'éducation populaire, les dotations suivantes correspondant au solde de la subvention 2013 relative aux salaires et charges des permanents départementaux :

- * Fédération départementale des Foyers Ruraux : 62 126 €
- * Ligue de l'Enseignement 54 : 49 665 €
- * Fédération départementale des Francas : 11 404 €
- * Fédération départementale Familles Rurales : 17 082 €
- * Fédération départementale des MJC : 66 040 €

- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 351, Opération O 021,

- décide de verser en application des conventions 2013 à 2015 avec les cinq fédérations départementales d'éducation populaire, les dotations suivantes correspondant au solde de la subvention au fonctionnement 2013 :

- * Fédération départementale des Foyers Ruraux : 7 770 €
- * Ligue de l'Enseignement 54 : 6 090 €
- * Fédération départementale des Francas : 5 962 €
- * Fédération départementale Familles Rurales : 6 666 €
- * Fédération départementale des MJC : 5 482 €

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 351, Opération O 021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 21 - FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT SOCIO-
EDUCATIF DES ASSOCIATIONS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

- * 458 € à la MJC de Bulligny pour l'acquisition de deux marabouts,
- * 3 346 € à la ligue de l'enseignement 54 pour le changement des gouttières et chéneaux de son siège,

- * 3 596 € à la ligue de l'enseignement 54 pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire,
- et précise que cette somme sera prélevée sur l'imputation budgétaire Programme 351, Opération 022, E 15.

RAPPORT N° 22 - EXPERIMENTATIONS JEUNESSE - EDUCATION POPULAIRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 3 000 € pour l'action Rainbow Radio à Etudes et Chantiers Grands Est,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération O027 Expérimentations jeunesse-éducation populaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 23 - APPUI AUX ACTEURS DE TERRAIN - PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE, DURABLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de :

- * 1 000 € à l'Union Locale des MJC du Pays-Haut,
- * 2 400 € à l'association AFRICALOR,
- * 1 600 € à l'association Nous Sommes là,
- * 5 500 € à l'association Ayud'art,
- * 4 000 € à l'association Zoom'ba L'Assos,
- * 1 000 € à l'association Afdi Lorraine,
- * 1 400 € à l'association ESAF,
- * 1 000 € à l'association Ecole Secours,
- * 1 000 € à l'association 3D Tour,
- * 3 500 € à l'association VERSO,

- et précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65, article 6574195, codification fonctionnelle 04, « coopération internationale – appui aux acteurs de terrain ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 24 - COOPERATION DECENTRALISEE CONSEIL PROVINCIAL DE SIDI KACEM (MAROC) ET DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise l'association Khamsa à organiser le déplacement de la délégation meurthe-et-mosellane au Maroc, dans le cadre de la convention de partenariat entre le département de Meurthe-et-Moselle et le Conseil provincial de Sidi Kacem,
- s'engage à rembourser à Khamsa les frais de déplacement des membres de l'assemblée départementale, pour un montant n'excédant pas 2.500 €
- précise que ces frais seront pris en charge par le budget « échange et coopération internationale » chapitre 11, article 11-6188,
- et autorise son président à mobiliser les subventions concourant à la réalisation de ces actions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 25 - MANIFESTATION CULTURELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association "Lire à Nancy" pour l'édition 2013 du Livre sur la place,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P333 0006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 26 - COLLEGE AU CINEMA - REGULARISATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 346 telles que définies dans le rapport,
- décide d'attribuer au collège Jules Ferry de Neuves-Maisons une subvention de 258,75 € correspondant à une régularisation au titre de l'année scolaire correspondant au nombre réel d'entrées et à la prise en charge du coût du transport,
- décide d'attribuer au collège privé des Récollets de Longwy une subvention de 385 € correspondant à une régularisation au titre de l'année scolaire correspondant au nombre réel d'entrées et à la prise en charge du coût du transport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 346, opération 004.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 27 - DEPOT DE FONDS D'ARCHIVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accepter le dépôt aux archives départementales, pour y être conservé et valorisé, des 23 carnets manuscrits de Noémi de Ravinel constituant le fonds Bernard-Michel (168 J),
- et autorise son président à signer la convention de dépôt, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 28 - DOTATION INTERCOMMUNALE D'INVESTISSEMENT - MODIFICATION DE SUBVENTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'annuler la subvention de 30 999 € attribuée à la Communauté de communes de la Mortagne et de lui attribuer la nouvelle subvention de 45 999 € selon la proposition du rapport,

- et précise que la somme correspondante sera prélevée sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation intercommunale d'investissement – Programme P212 enveloppe E02 opération O007 (territoire Lunévillois).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 29 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,

- décide d'annuler les subventions concernées,

- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opérations O003 (territoire de Longwy), O004 (territoire de Briey), O006 (territoire Terres de Lorraine), O005 (territoire Val de Lorraine), O008 (territoire Lunévillois), O007 (territoire Nancy Couronne).

RAPPORT N° 30 - DOTATION DE SOLIDARITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,

- décide d'annuler les subventions concernées,

- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O005 (territoire Terres de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois), O006 (territoire Nancy Couronne).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 31 - DAPRO INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle d'une part et l'association de la ferme de la Faisanderie, la commune d'Haroué, l'association La Citadelle et l'association d'éducation populaire et sociale d'autre part,
- autorise son président signer ces documents, au nom du département,
- et décide d'attribuer aux collectivités et associations intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 enveloppe E08 territoire de Briey, territoire Terres de Lorraine, territoire Val de Lorraine, territoire Lunévillois, part départementale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 32 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE - MODIFICATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la modification de tiers bénéficiaire au titre du programme 381 et de l'opération 030 telle que définie dans le rapport,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 33 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations, O013 et O032 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD, V2, P 38,O013 et O032.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 34 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'A.E. 2012/2014 CTDD V2, P381 O014 et 034.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 35 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 telles que définies dans le rapport,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, l'association Spraylab et la ville de Nancy,

- autorise son président à signer ce document au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'A.E. 2012/2014 CTDD V2, P381 O015.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 36 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - PART DEPARTEMENTALE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 026, 016 et 038 telles que définies dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 37 - SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA GRANDE REGION - CONVENTION PERENNISATION DU PARTENARIAT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à :

* participer financièrement et techniquement au projet de pérennisation du Système d'Information Géographique de la Grande Région,

* s'engager financièrement pour une durée de cinq ans, soit 3 750 € pour l'année 2013 puis 6 250 € maximum TTC par an de 2014 à 2018, les fonds étant prélevés sur la nature 6281.91 concours divers,

* s'engager en tant que partenaire de ce projet,

* et signer, au nom du département, tous les documents afférents à ce projet, et en particulier la convention annexée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 38 - CARREFOUR DES PAYS LORRAINS - SUBVENTION 2013 AU TITRE DE L'UNION EUROPEENNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le versement de la participation du département pour l'année 2013 d'un montant de 18 000 € au titre de l'Union Européenne,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, article 6574-91, Subv. de fonct. aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé ».

Lors du vote correspondant, M. Olivier JACQUIN déclare ne pas participer au vote.

RAPPORT N° 39 - CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION ET LA MISE EN OEUVRE DE PROCEDURES DE SECURITE ENTRE LA SNCF ET LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de réaliser une prestation de mission de sécurité lors de la réalisation des travaux de remplacement de dispositifs de retenue sur le pont D570.110 - Pont Fleuri à Maxéville et sur le mur de soutènement le long de la RD657 à Champigneulles,

- approuve la convention correspondante à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la SNCF,

- autorise son président à la signer au nom et pour le compte du département,

- et précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation budgétaire 2151.621 d'un montant de 16 672,24 Euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 40 - CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT -
ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à la mairie de DIARVILLE une subvention de 11 791 € pour l'élimination ECP route de Pont sur Madon - OP 8,

- et précise que la somme correspondante sera prélevée sur : P256O004 - AP2009/11Assainissement(738) - P256E03 - AP2009-2011: contrats d'assainissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 41 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - "RIVIERE LE
TERROUIN - SECTEUR AVAL" - CTDD VOLET 2 THEMATIQUE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 13 478 euros pour les travaux complémentaires d'aménagement du sentier de découverte du Terrouin,

- et précise que les fonds nécessaires seront prélevés sur P251O017 terres de lorraine 81 - 204142.738 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 42 - MISSION NATURA 2000 SUR QUATRE SITES ENS
DEPARTEMENTAUX EN 2012-2013-2014 - ANIMATION**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le projet décrit dans le rapport et le plan de financement correspondant concernant l'animation Natura 2000 sur les quatre sites en maîtrise d'ouvrage du département,

- sollicite une subvention FEDER dans le cadre du programme opérationnel "compétitivité régionale et emploi", ainsi que l'Etat et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour le financement de l'animation en 2012-2013-2014,

- et autorise le vice-président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention concernant l'animation Natura 2000, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 43 - ENS SITE DU MOULIN DE VILLEVAUX - BAIL PORTANT CESSIION DE DROIT REEEL IMMOBILIER AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA PECHE ET DE LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide le principe d'un bail portant cession de droits réels de longue durée sur l'emprise indiquée sur le plan de l'annexe n°3 incluant les parcelles situées sur la commune de Rogéville section AB n°3 pour 5 a 28 ca et section A n°300 en partie pour 3 a environ (surface définitive définie par arpentage), au profit de la FDPPMA 54, avec une redevance dont le montant sera fixé après avis du service des domaines aux conditions techniques et financières suivantes :

* le département réalise les travaux connexes nécessaires à la viabilisation du bâtiment, incluant remise en état du chemin d'accès depuis Rogéville, mise en place d'un dispositif d'assainissement autonome pour les bâtiments, amenée des réseaux (eau potable, électricité, téléphone) depuis Gézoncourt, et remplacement de la passerelle piétonne au-dessus de l'Esch, pour un montant global estimé à 292 000 €TTC.

* la FDPPMA s'engage à réaliser, dans un délai raisonnable (au maximum 5 ans) qui sera fixé au bail, son projet de réhabilitation du bâtiment du moulin pour un montant de l'ordre de 650 000€TTC, les pièces justifiant le montant définitif des travaux prévus étant annexés au bail lors de sa signature

- et autorise son président à finaliser le bail correspondant qui sera présenté lors d'une prochaine CP.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 44 - ASSOCIATION ANNE - AVANCE REMBOURSABLE
DU CONSEIL GENERAL**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve, pour l'association ANNE, le plan de rééchelonnement de l'avance remboursable en six échéances de 5 000 €(juin 2014, décembre 2014, juin 2015, décembre 2015, juin 2016 et décembre 2016),

- et autorise son président à signer, au nom du département, un avenant à la convention, à intervenir.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la droite et du centre déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 45 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE
LONGWY**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder la participation financière de 54 405 € au GRETA LORRAINE
NORD, telle que décrite dans le rapport,

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, la convention à
intervenir,

* et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction
564.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 46 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE TERRES
DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder la participation financière de 30 249 € à l'ARS, telle que décrite dans le rapport,

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, la convention à intervenir,

* et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 47 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport :

- 40 080 € au CIDFF du Lunévillois pour son action "Accompagnement socioprofessionnel et modules collectifs",

- 32 000 € à ENTR'AIDE CHOMEURS pour son action "Accompagnement socioprofessionnel et modules collectifs",

* d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir,

* et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 48 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE NANCY
COURONNE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder la participation financière de 6 000 € à l'AFIJ pour son "Action en faveur des jeunes issus de l'enseignement supérieur bénéficiaires du RSA en Meurthe-et-Moselle" telle que décrite dans le rapport,

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, la convention à intervenir,

* et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 49 - PRIME A L'INSERTION PAR LA CREATION
D'ENTREPRISES**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une prime forfaitaire de 1 000 € aux porteurs de projet figurant dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 414, opération 014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 50 - ACTIONS D'INSERTION - CONTRIBUTION A
L'EFFORT D'INSERTION**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide pour ce qui a trait à la demande d'avenant n°2 à la convention 2012 "Pôle de compétences métiers de l'accueil tourisme - Site du château des Lumières" :

- * d'accorder la participation financière de 8 633,08 € à l'association ADLIS, telle que décrite dans le rapport,
- * d'autoriser son président à signer, au nom du département, l'avenant n°2 correspondant,
- * et d'imputer la somme de 8 633,08 € au chapitre 017 article 6188 sous fonction 568 (dans le cadre de la mobilisation des politiques publiques envers DIRDEVE Stratégies et projets de développement touristique) ;

- décide pour ce qui trait à la demande de subvention d'ALAJI SAS pour son ATAL "Accès à la certification métiers des services à la personne de bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés langagières :

- * d'accorder la participation financière de 10 407,60 € à ALAJI SAS, telle que décrite dans le rapport,
- * d'autoriser son président à signer, au nom du département, la convention correspondante,
- * et d'imputer la somme de 10 407,60 € via les crédits insertion (programme 414) en lien avec la politique publique DISAS Développement social.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 51 - AIDE DEPARTEMENTALE AUX ARTISANS POUR L'ENVIRONNEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les propositions d'aide aux artisans pour l'environnement présentées dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 121 : *opération O11 pour le CTDD Nancy Couronne.

Lors du vote correspondant, les élus de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 52 - BOURSE DEPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les bourses départementales d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,

- et précise que les crédits correspondant seront prélevés sur le financement P153, opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 53 - PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALISEE ENTRE LA DELEGATION LORRAINE DU CNEPT ET LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver les deux conventions passées entre la Délégation Régionale Lorraine du CNEPT et le département de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise son président à les signer au nom et pour le compte du département de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 54 - CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE RELATIVE A L'ORGANISATION DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES PREVUES A LA LOI N° 2012-347 DU 12 MARS 2012.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise son président à la signer ainsi que les documents nécessaires à sa mise en oeuvre, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 55 - ADOPTION DE LA CHARTE INTERNE
D'UTILISATION DE LA MESSAGERIE ELECTRONIQUE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- adopte les principes posés par la Charte d'utilisation de la messagerie électronique,

- et la déclare opposable à tout agent de la collectivité dès son adoption.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 56 - VENTE D'UN PAVILLON SUR LA COMMUNE DE
VILLERS LA CHEVRE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la vente d'un pavillon situé 23 route de Longwy à Villers-la-Chèvre cadastré A 769 et A 771 pour une superficie totale de 1 232 m² à Monsieur Alain-Bernard Lucien HUET et Madame Emilie BISCECLIE tous deux domiciliés à Mont-Saint-Martin pour un prix d'acquisition de 128 000 euros, montant conforme à l'estimation de France Domaine délivrée le 27 février 2013 fixant la valeur vénale à 105 600 euros, les frais d'agence et de notaire étant supportés par les acquéreurs,

- et autorise le président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 57 - VILLEY LE SEC - VENTE DE L'ANCIENNE GARE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la vente de l'ancienne gare de Villey le Sec, sise sur la parcelle cadastrée à Villey le Sec section AC n° 120, aux consorts Olivia Aubert et Thomas Mazelin, domiciliés à Biqueley, 19, rue François de Neufchateau, pour la somme de 65.000 euros, conforme à l'estimation réalisée par France domaine,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 58 - ROSIERES AUX SALINES - AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DU POLE HIPPIQUE LORRAIN

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la signature d'un avenant à la convention du 8 janvier 2010 conclue entre le département et le pôle hippique lorrain par laquelle le département a mis à disposition de ce dernier une partie du site des anciens haras de Rosières aux Salines, avenant visant à soustraire la parcelle cadastrée section AB n°66 de la convention, le reste de la convention initiale restant inchangé,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 59 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN APPARTEMENT 27/29, RUE JEANNE D'ARC PROLONGEE A LUNEVILLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à disposition par convention précaire et révocable de l'appartement sis 27-29, rue Jeanne d'Arc Prolongée à Lunéville à monsieur MEZIANE Hafid, pour une redevance annuelle de 4 416,60 euros, frais de chauffage arrêté à trois radiateurs, frais de consommation d'eau à 100 m³, à compter du 1^{er} septembre 2013 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 60 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN APPARTEMENT ROUTE DE CIREY A BLAMONT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à disposition par convention précaire et révocable de l'appartement sis route de Cirey à Blâmont à madame WOLFF Annie, pour une redevance annuelle de 4428 euros, frais de chauffage arrêté à deux radiateurs, à compter du 15 juillet 2013 pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 61 - VAUDEMONT - SERVITUDE DE PASSAGE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- prend acte que la servitude, dont la conclusion a été approuvée par la délibération n° 28595 de la commission permanente du 8 juillet 2013, se fera au profit de la parcelle sise à Vaudémont, section D n° 374,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 62 - MANDATS SPECIAUX DES ELUS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Vu la délibération n° 8423 adoptée par l'assemblée départementale lors de sa réunion du 31 mars 2011,

- autorise la mission réalisée par M. Jean-Paul VINCHELIN à NAMUR le 4 juin 2013 (soit 556 kms aller retour) relative à la réunion franco belge organisée par l'association paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre,

- et autorise le remboursement de l'élus précité aux frais réels soit 216.84 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H4.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **MARDI 12 NOVEMBRE 2013**, à 14H00.

LE PRESIDENT,

Michel DINET